



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2011

Le vingt sept octobre deux mil onze, à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : CHAUVEAU Jacky, COULON Maryvonne, MARICHAL Benoît, HAMET Jérôme, AVALLART Pierre MARTIN Jean-Pierre, MAHIEU Céline, DE PRAETER Betty, ORHON Marie-Françoise, LEBANNIER Jacky, HUAULME Didier, formant la majorité des membres en exercice

Absente : Mme Frédérique HENOCH

Excusés : Mr Christophe BESNIER, Monsieur Guy LABASQUE qui a donné procuration à Mr CHAUVEAU Jacky

Mme Céline MAHIEU a été élue secrétaire.

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2011

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire interroge les élus s'ils acceptent de traiter en question diverse :

Projet vente Logement Impasse Courteline .

A l'unanimité, le Conseil donne son accord

PRESENTATION ORGANISATION PLANETE EN FETE 30 JUIN & 1^{ER} JUILLET 2012

Trois responsables présentent les différentes thématiques de cette manifestation avec une rétrospective des précédents rassemblements ainsi que les conditions de mise en place et d'organisation de ces 2 journées. L'objectif étant de sensibiliser le public à la protection de l'environnement rassembler tous les acteurs, associations locales celles des communes voisines ainsi que toutes personnes intéressées pour partager cet événement festif.

Une réunion est programmée mardi 6 décembre à 20h15 . salle d'animation du village vacances

DOSSIER MUR EN PERIL RUE BORIS VIAN

Lors de leur réunion du 10 octobre dernier les membres des commissions Aménagement Urbain- Patrimoine et Environnement -Cadre de Vie , ont étudié le problème du mur en péril à l'intersection de la rue des Pinsons et rue Boris Vian

Malgré une procédure de mise en péril à l'encontre de l'actuelle propriétaire, celle-ci n'a pas engagé de travaux de remise en état

Aussi il est proposé l'achat de la propriété pour l'euro symbolique en prévoyant ensuite une remise en état des murs



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

En cas d'achat par un privé, il sera demandé au propriétaire la réfection des murs

FIXATION INDEMNITE DE FONCTION 4° ADJOINT

Pour cette question Mme Céline MAHIEU se retire.

Suite à la prise de fonction de Céline MAHIEU en tant que 4° Adjoint au Maire, et suivant délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2008 fixant les indemnités de fonction des Maires et Adjoint, il est proposé de lui verser, à compter du 16 septembre 2011 l'indemnité mensuelle suivante : indemnité maximale $3.801,47 \times 8,25\% = 313,62\text{€}$ brut

Cette indemnité subira automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

REDEFINITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Suite à l'élection de Mme MAHIEU 4° Adjoint, les commissions municipales et structures intercommunales sont réajustées

Urbanisme Aménagement urbain Patrimoine	Espace Rural Environnement Cadre de Vie Voirie rurale	Artisanat Education Jeunesse Enfance Tourisme	Vie associative Communication Culture Loisirs
RAPPORTEUR LABASQUE Guy 1^{er} Adjoint	RAPPORTEUR AVALLART Pierre 2^{ème} Adjoint	RAPPORTEUR COULON Maryvonne 3^{ème} Adjoint	RAPPORTEUR MAHIEU Céline 4^{ème} Adjoint
HAMET Jérôme LEBANNIER Jacky HUAULME Didier MARICHAL Benoît AVALLART Pierre	ORHON Marie-Françoise DE PRAETER Betty MARTIN Jean-Pierre LEBANNIER Jacky HAMET Jérôme COULON Maryvonne	MAHIEU Céline BESNIER Christophe HENOCH Frédérique DE PRAETER Betty HUAULME Didier	LABASQUE Guy ORHON Marie-Françoise MARTIN Jean-Pierre HENOCH Frédérique MARICHAL Benoît HAMET Jérôme DE PRAETER Betty

Centre communal d'action sociale	CHAUVEAU J. COULON M. HENOCH F. MARTIN J.P. MAHIEU C. HAMET J.
Conseil Administrat° Maison de Retraite	CHAUVEAU J. HENOCH F. COULON M
Comité national d'action sociale	Titulaire :LABASQUE G. Suppléant : AVALLART P.
Commission d'appels d'offres	Titulaires CHAUVEAU J. LABASQUE G. AVALLART P. COULON Suppléants :MAHIEU C. HUAULME D. MARICHAL B
Communauté Communes Pays Meslay Grez	Titulaires : CHAUVEAU J. LABASQUE G suppléants : DE PRAETER B. AVALLART P.
Syndicat d'eau potable	Titulaires : LEBANNIER J.: COULON M. suppléants MARICHAL B. AVALLART P.
Syndicat de Bassin de la Taude	Titulaires : HUAULME D. LEBANNIER J. MARICHAL B. Suppléants : MARTIN J.P. D. HENOCH F.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

SIVOS Bouère St Brice	Titulaires CHAUVEAU J. MAHIEU C. DE PRAETER B. Suppléants HENOCH F. HAMET J.
SIVOS Collège Grez	Titulaires :MARTIN J.P. ORHON M.F. HUAULME D. Suppléant : MAHIEU C.
Office du Tourisme	LABASQUE G. DE PRAETER B.
CLIS Aprochim	Titulaire : LABASQUE G Suppléant : ORHON M.F.

Le Conseil Municipal adopte l'ensemble de ces commissions ainsi redéfinies

TARIFS ANNEE 2012

Le Conseil Municipal décide d'appliquer au 1^{er} janvier 2012 les tarifs suivants :

concessions cimetiére	
tombes	
concession 15 ans	49,00 €
concession 30 ans	98,00 €
cavernes	
concession 15 ans	450,00 €
concession 30 ans	673,00 €

assainissement	
forfait au semestre	17,45 €
par m3 consommé	1,28 €
taxe de raccordement	1 900,00 €
Contrôle conformité raccordement assainissement collectif	75,00 €

salle polyvalente à la journée	Commune	Hors commune
Bal banquet mariage week end ou jour férié	256,00 €	338,00 €
bal hors week-end et hors jour férié ou buffet froid	169,00 €	243,00 €
concours de cartes, lotos, réunions but lucratif	105,00 €	169,00 €
vin d'honneur	74,00 €	74,00 €



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

chauffage pour vin d'honneur	22,50 €	22,50€
chauffage pour autres manifestations	52,00 €	52,00 €
banquet demi-salle	146,00 €	192,00 €
buffet froid demi salle	122,00 €	148,00 €
caution	500,00 €	500,00€

Cartes de pêche

A la journée : tarif A (la ligne*)	2,05 €
A la semaine : tarif B (la ligne*)	5,50 €
A l'année : tarif C (la ligne *)	21,00 €
* maximum 3 lignes par pêcheur	
gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans accompagnés d'un adulte	

aire camping cars

borne jeton camping	2,00 €
---------------------	--------

RAPPORT SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT ANNEE 2010

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le service public d'assainissement année 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur le rapport présenté qui sera mis à la disposition du public pour consultation.

NOM DE LIEU-DIT

Mr Matthieu CORNILLEAU fait construire une maison neuve dans le secteur du Bourgneuf ; Il souhaite attribuer le nom de lieu-dit « l'Harmonie » à sa propriété.

Vu la demande de Mr CORNILLEAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette dénomination.

Cette décision sera transmise au service du Cadastre, au service courrier de la Poste afin que ce lieu-dit soit répertorié dans ces administrations.

TAXE D'AMENAGEMENT

La loi de finances rectificative pour 2010, publiée au J.O. du 30 décembre, intègre dans son article 28 une réforme importante de la fiscalité de l'urbanisme en instituant notamment la taxe d'Aménagement.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Cette taxe se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE),

Pour les communes, la TA est instituée :

- de plein droit dans les communes dotées d'un document d'urbanisme (POS ou PLU) sauf renonciation expresse décidée par délibération, valable 3 ans.
- par délibération du conseil municipal dans les autres communes.

Dans son champ d'application, la TA recouvre la construction, reconstruction ou agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements.

La taxe d'aménagement est constituée de 2 parts :

- Une part destinée aux départements
- Une part destinée aux communes ou aux EPCI lorsqu'elles ont la compétence

En l'absence de délibération spécifique la TA est instituée de plein droit au taux de 1% à compter du 1^{er} mars 2012

Le Conseil Municipal s'en tient à cette disposition

10°) Questions diverses

Projet vente logement communal 1 impasse Courteline

Mr CHEVALLIER et Melle MAILLARD locataires du logement 1 impasse Courteline souhaitent connaître le prix de vente de leur logement.

Suite à l'évaluation qui en a été faite, le Conseil Municipal propose un prix de 85.000€ net vendeur.

Epicerie

Suite à la fermeture de l'épicerie, Vincent Hamonic du café « le Seven » a décidé de reprendre cette activité avec dépôt de pain de la boulangerie locale.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu en mairie avec Clément Dacosse boulanger.

Travaux restaurant

Actuellement les travaux sont réalisés dans les délais impartis.

Contrat Enfance Jeunesse

Destiné à développer des équipements ou services liés à l'enfance et à la jeunesse, la Communauté de Communes en partenariat avec la Caisse d'allocations Familiales met en place le nouveau contrat Enfance Jeunesse pour les années 2011-2014.

Le Conseil Municipal reconduit l'inscription de la subvention auprès de l'Association Atout Jeunes et autorise le Maire ou en cas d'empêchement Madame COULON, 3^e Adjointe, à signer ce nouveau contrat.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Centre de secours

Le service départemental d'incendie a émis un avis favorable pour la construction d'une nouvelle caserne à Bouère. le dossier sera présenté en réunion de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez en fin d'année.

Un projet de convention sera présenté concernant les conditions d'intervention des agents communaux-pompiers .

Cérémonie du 11 novembre

La commémoration de l'Armistice se déroulera vendredi 11 novembre à 10h45 - rassemblement au parking du plan d'eau

Problème de PCB

Nouveau dépassement des normes de PCB sur la ferme de Meignan à Grez-en-Bouère. Une réunion concernant la mise en place de prélèvements sanguins est prévue le 14 novembre prochain avec des représentants de l'Agence Régionale de Santé Seront invités les habitants les plus proches de la zone d'Activité et les agriculteurs impactés par la pollution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00 mn